



Collectivités territoriales et associations : reconstruire le partenariat

Dressons un bref portrait de chacun des protagonistes de ce ménage à trois. L'Etat, qui se fait moins généreux, avec des services déconcentrés amoindris, tout en étant plus que jamais soucieux du vivre-ensemble. Les collectivités, qui, en raison de la restriction budgétaire, veulent passer du rôle de financeur à celui de partenaire.

Et 1,3 million d'associations actives, qui, bien que dépendantes de l'argent public, sont attachées à préserver leur liberté d'entreprendre. Une relation tripartite aux fortes interactions, avec des acteurs forcés de s'entendre sur des objectifs communs.

Un rôle de chaperon

A l'occasion du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, organisé après les attentats de janvier, le Premier ministre avait annoncé un « new deal » dans l'objectif de transformer « profondément » les relations entre l'Etat et les associations « pour que ces dernières deviennent, plus qu'hier encore, des vecteurs de citoyenneté et d'égalité ».

L'Etat, qui est loin d'être le premier financeur des associations – à hauteur de 16 % contre 50 % pour les trois échelons des collectivités⁽¹⁾ –, a « fléché son soutien en direction des quartiers fragiles », précise le cabinet du ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner. Au-delà de sa propre relation avec le tissu associatif, l'Etat entend réguler celle liant collectivités et associations, plaident pour la concertation et initiant des outils de coconstruction.

Signée le 14 février 2014, la nouvelle charte des engagements réciproques, après un premier texte de 2001 resté sans suite, conçue avec les associations des collectivités, tente de rendre plus lisibles les critères de subventionnement.

La circulaire « Valls » du 29 septembre 2015⁽²⁾ en détaille le cadre juridique. Et, avant fin décembre, devrait paraître un guide pratique de la subvention, qui vise, notamment, à contrebalancer l'essor de la commande publique.

Par ailleurs, l'Etat s'attaque à la lourdeur administrative qui freine les projets par le biais du choc de simplification avec la mise en place prochaine « d'un coffre-fort virtuel de documents pour chaque association » et la conception d'un dossier unique de demande de subvention, précise le cabinet de Patrick Kanner.

Mise en synergies des forces en présence

Sur le terrain, les déclinaisons locales de la charte d'engagements réciproques sont encore balbutiantes. « Cela se fait tout doucement, avec l'idée de ne pas en faire un carcan », indique Patrick Hallard, du Réseau national des maisons des associations. Des collectivités ont devancé ce mouvement en faisant évoluer leur relation avec leur tissu associatif.

A Strasbourg (274 400 hab.), Mathieu Cahn⁽³⁾, adjoint au maire, chargé de la vie associative, estime avoir instauré, depuis 2008, « un autre rapport afin de valoriser la nature des associations, un interlocuteur clé dans un pays démocratique ».

Cet « autre rapport » passe par une redéfinition des critères d'attribution des subventions et des conventions pluriannuelles. Pour sa part, Laval (50 700 hab., Mayenne) a consulté les associations lorsqu'elle a révisé ses critères de subventionnement.

A l'échelle du département, la priorité est la mise en synergie des forces en présence. « Ces trente dernières années, on a beaucoup investi, notamment dans les équipements. Maintenant, il faut optimiser l'existant, produire du qualitatif », analyse Christine Bost, vice-présidente chargée du développement des territoires au conseil départemental de la Gironde (environ 27 000 associations).

La collectivité, qui déclare avoir préservé le budget dévolu au tissu associatif, a « évidemment »

inclus les associations dans son projet Gironde 2033, « car elles apportent un supplément d'âme au territoire ». L'un des objectifs est de « créer des liens entre les différents acteurs ».

Julie Corbes, directrice de la cohésion territoriale, ajoute que la Gironde « soutiendra le tissu associatif par le biais des pactes territoriaux favorisant la contractualisation pluriannuelle ». Et Laurent Gaume, directeur de la vie associative, souligne le rôle des conseillers départementaux en développement qui, déployés sur le terrain, « permettent de cerner les besoins des associations ».

Tous évoquent la nécessité d'un soutien « différent » : aider à monter des dossiers pour répondre à des appels à projets européens, décloisonner afin de favoriser le cofinancement, communiquer sur la valeur de l'engagement associatif... « C'est aussi une question d'état d'esprit, nous sommes convaincus que les associations sont des partenaires, surtout pas des prestataires ! » insiste Isabelle Dexpert, vice-présidente chargée de la vie associative au conseil départemental de la Gironde. « On a un intérêt évident à la bonne santé du secteur associatif, vivier de ressources multiples et d'emplois non délocalisables. Si le secteur s'affaiblit, c'est un autre modèle, plus marchand, qui lui succédera », note Christine Bost.

« Le clientélisme n'a plus lieu d'être »

« La circulaire Valls, la charte... Autant d'éléments respectueux de l'identité associative, estime **Nadia Bellaoui**, présidente du **Mouvement associatif**⁽⁴⁾. Cependant, ils arrivent dans un contexte extrêmement insécurisant du fait de la crise des finances publiques. »

Pour autant, elle refuse de généraliser : « Certaines collectivités jouent le jeu. » Elle ne demande pas aux collectivités de maintenir « coûte que coûte » les subventions, mais d'ouvrir le dialogue, « un désengagement, ça se discute. Le clientélisme n'a plus lieu d'être. Les associations acceptent l'évaluation. N'avoir en tête que les économies à réaliser, c'est une vue à court terme. Les associations décuplent l'argent public grâce au bénévolat et à la dynamique sociale insufflée. On aimerait aussi que les élus mesurent davantage l'impact civique de leurs décisions ».

Marie-Claire Martel, présidente de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication, alerte et rassure à la fois : « Nombre d'associations sont en danger, usées par la crise financière de 2008 et, pourtant, globalement, elles ont toujours envie d'agir dans la coconstruction avec les pouvoirs publics dans l'intérêt des citoyens. »

Refusant, lui aussi, la sinistre, Benjamin Coignet, directeur technique de l'Agence pour l'éducation par le sport, qui accompagne des collectivités ayant des projets avec des associations sportives, livre un témoignage presque rassurant : « La situation est paradoxale. Les collectivités rabâchent on n'a plus d'argent, mais maintiennent la relation avec les associations. Des villes ruinées sont prêtes à s'engager ! »

Il encourage les associations à réviser leur méthode de recherche de financement, « à faire une demande dans le cadre d'un projet précis au lieu de demander une subvention de fonctionnement », l'aide financière « n'étant pas un dû ».

« La tendance de la commande publique s'est renforcée »

Viviane Tchernonog, chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS)

“ Depuis la dernière grande enquête⁽⁵⁾ sur le financement des associations, publiée en 2013, qui soulignait le développement de la commande publique dans ce secteur, tout laisse à penser que ce mouvement s'est poursuivi et qu'il constitue désormais une tendance lourde. Les conséquences sont particulièrement importantes pour les associations employeurs, qui doivent avoir la taille critique et les ressources en personnels afin de répondre aux appels d'offres. Les petites et moyennes associations ont, elles, peu accès à la commande publique. Concernant la subvention, rappelons que les collectivités peuvent aider les associations par le biais de la formation des bénévoles ou encore de l'aide en nature. Un soutien essentiel pour les petites associations.